

Déclaration réelle 2024

1- Le financement des journées pédagogiques 2024

Pour encourager à la réalisation effective de journées pédagogiques dans les EAJE, le CA de la Cnaf a adopté la prise en charge par la Psu des heures non-facturées à l'occasion de la réalisation de journées pédagogiques au sein des EAJE, dans la limite de 3 journées par an et par établissement, à compter du 1er janvier 2024.

- ⇒ Vous déclarez le nombre effectif de journées pédagogiques réalisées en 2024
Le système d'information plafonnera à 3 le nombre de journées

2- Déclarations de données d'activités réelles 2024

Vérifiez vos données d'activités

- Les heures de présence sont indiquées => donnée issue de votre logiciel
- Les heures facturées sont indiquées => donnée issue de votre logiciel
- En cas de bonus territoire, vous avez renseigné les places soutenues par la collectivité
- Le nombre d'enfants inscrits correspond au nombre d'enfants différents accueillis au moins 1 fois dans la structure
- Le « nombre d'heures non facturées aux familles et intégralement prises en charge par la Psu en application d'une décision exceptionnelle de la Cnaf » est à 0 ou vide=> il n'y a pas de mesures exceptionnelles en 2024.
- Vous avez renseigné le nombre d'enfants inscrits bénéficiaires de l'AEEH ou dont le handicap est en cours de détection (justification remis par la famille à conserver en cas de contrôle)
- Vous avez renseigné le nombre de journées pédagogiques

3- Déclarations des données financières réelles 2024

Vérifiez vos données financières

- Les comptes 86 et 87 sont identiques
- Un montant de participations familiales est inscrit sur chaque ligne et correspond au **montant facturé** aux familles (et non le montant payé par les familles)
- La prestation de service ainsi que les bonus inclusion handicap et mixité sociale, les journées pédagogiques sont renseignés sur le compte 70623. Vous pouvez ajouter le bonus attractivité si vous êtes éligible.
- Le bonus territoire (le cas échéant) est renseigné sur le compte 70626
- En cas de bonus territoire dans le compte 70626, vous recevez un soutien de la collectivité en comptes 742,743,744, 746 ou 87

4- Contrôles de cohérence

Justifiez les contrôles de cohérence KO

- Donnez des explications concernant les écarts constatés en chiffrant/reconstituant au moins 50% de l'écart
Une simple justification du type « l'activité a augmenté » ne suffit pas. Il convient de déterminer les causes de l'augmentation de l'activité en chiffrant les données explicatives.

FLASH INFOS EAJE

Janvier 2025

Ex : pour une variation sur les heures réalisées

Nous avons ouvert X jours de plus que l'année dernière, ce qui représente environ X heures réalisées supplémentaires.

Si vos justifications ne sont pas assez détaillées, nous vous questionnerons et nous pourrions vous retourner votre déclaration pour correction. Cela retardera le versement de votre solde 2024.

Votre Technicienne Conseil se tient à votre disposition
N'hésitez pas à la contacter par mail à partenaires-as@caf07.caf.fr